

# FISHER INVESTMENTS

---

## INSTITUTIONAL FUNDS PLC

### INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ POUR LE COMPARTIMENT FISHER INVESTMENTS INSTITUTIONAL EMERGING MARKETS RESPONSIBLE EQUITY ex FOSSIL FUELS FUND

Identifiant d'entité juridique : 635400TRUHZOKEB2ST97

Date de révision : 30 novembre 2022

Mentions légales : Le présent document de travail peut faire l'objet de modifications réglementaires ultérieures. Ce document est publié à titre d'information uniquement, conformément aux exigences du SFDR. Il ne saurait être considéré comme un conseil en investissement et ne constitue pas une offre ou une recommandation concernant la gestion d'actifs ou l'investissement dans des actifs. Les informations figurant dans le présent document sont à jour à la date d'émission et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

## Résumé

Conformément au Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement UE/2019/2088) tel que modifié (« SFDR »), Fisher Investments Institutional Emerging Markets Responsible Equity ex Fossil Fuels Fund (le « Fonds ») remplit les critères pour être classé parmi les « Produits financiers visés à l'article 8 », définis comme des produits financiers qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Ces informations relatives à la durabilité ont été préparées afin de satisfaire aux exigences d'information du site Internet au niveau du produit financier, telles que prévues par le SFDR pour les produits financiers visés à l'article 8.

Le Fonds, un compartiment de Fisher Investments Institutional Funds plc (la « Société »), cherche à surperformer l'indice MSCI Emerging Markets ex-Fossil Fuels (l'« Indice de référence »). Fisher Asset Management, LLC, le gestionnaire d'investissement du Fonds (le « Gestionnaire d'investissement »), utilise une stratégie d'investissement fondée sur une recherche « top-down » et « bottom-up ». Cette approche combinée permet au Gestionnaire d'investissement de sélectionner les pays, les secteurs et les titres de participation qui, selon lui, sont les plus susceptibles de générer les rendements escomptés les plus élevés.

Le Fonds promeut un large éventail de caractéristiques environnementales et sociales par le biais de ses investissements directs dans des émetteurs d'actions (les « Entreprises en portefeuille »), comme décrit ci-dessous. Toutefois, le Fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable et ne s'engage en aucune manière à investir une proportion minimale de ses actifs dans des investissements durables.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par les investissements directs du Fonds dans les Entreprises en portefeuille – qui devraient constituer, selon le Gestionnaire d'investissement, 95 % du portefeuille du Fonds – sont les suivantes :

- **Objectif lié aux ODD**: Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales en cherchant à maintenir, par le biais de ses investissements dans les Entreprises en portefeuille, une exposition moyenne aux Objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies plus importante que celle l'Indice de référence sur un cycle de marché complet. Le calcul s'effectue en mesurant la moyenne pondérée des revenus des Entreprises en portefeuille attribuables à un ou plusieurs des 17 ODD, par rapport à celle des composantes de l'Indice de référence. Cette mesure fait l'objet d'un suivi périodique (au moins trimestriel) afin de s'assurer que le Fonds atteint l'objectif pertinent, le Gestionnaire d'investissement prenant les mesures correctives nécessaires si l'objectif n'est pas atteint.
- **Scores environnementaux et sociaux « best-in-class »**: Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des Entreprises en portefeuille dont les scores environnementaux et sociaux se situent dans les 40 % supérieurs de l'univers d'investissement du Fonds par rapport aux entreprises du même pays ou du même secteur. Ces scores sont fournis par un fournisseur de données indépendant (un « Fournisseur de données ») sélectionné par Fisher Asset Management, LLC, agissant en tant que gestionnaire d'investissement du Fonds (le « Gestionnaire d'investissement »), et reflètent l'évaluation par le Fournisseur de données de la manière dont les Entreprises en portefeuille gèrent, par rapport à leurs pairs, les risques et opportunités environnementaux et sociaux financièrement pertinents. Ils font l'objet d'un suivi périodique (au moins trimestriel) afin de s'assurer que les Entreprises en portefeuille du Fonds atteignent les objectifs pertinents, le Gestionnaire d'investissement prenant les mesures correctives nécessaires si un objectif n'est pas atteint.
- **Normes ESG minimales**: Le Fonds applique des filtres d'exclusion ESG cohérents et robustes pour éviter que des Entreprises en portefeuille ne répondent pas aux critères ESG minimums du Gestionnaire d'investissement, qui intègrent certaines considérations environnementales et sociales. Les normes ESG minimales sont appliquées aux Entreprises en portefeuille sous la forme d'exclusions liées aux enjeux ESG et sont contrôlées afin de s'assurer que le portefeuille respecte les normes minimales fixées par la politique ESG du Gestionnaire d'investissement, telles qu'appliquées via un système de notation « réussite/échec ». Ces éléments sont contrôlés de manière régulière (en principe quotidiennement) et toute Entreprise en portefeuille qui ne satisfait plus aux normes ESG minimales pourra être retirée du Fonds, conformément aux politiques de contrôle du Gestionnaire d'investissement.

En outre, le Gestionnaire d'investissement cherche à conserver l'écolabel autrichien pour le Fonds, estimant que ce label fournit un ensemble de normes universellement reconnues pour les considérations ESG. Garantie d'excellence en matière environnementale, l'écolabel autrichien est attribué aux produits financiers dont la stratégie d'investissement repose sur des

mesures durables, éthiques, sociales et environnementales. Le Gestionnaire d'investissement prévoit de satisfaire aux normes de l'écolabel autrichien en combinant les normes ESG minimales et les scores environnementaux et sociaux « best-in-class » du Fonds.

Le Fonds a désigné l'Indice de référence comme référence pour déterminer s'il est aligné sur certaines des caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut. L'Indice de référence est conçu pour les investisseurs soucieux d'éliminer toute exposition aux réserves de combustibles fossiles en raison des préoccupations relatives à leur contribution potentielle au changement climatique. Cette approche est alignée en permanence sur l'exclusion par le Fonds, via ses normes ESG minimales, des entreprises possédant des réserves de combustibles fossiles. Toutefois, outre l'exclusion des entreprises possédant des réserves de combustibles fossiles, l'Indice de référence n'est pas continuellement aligné sur les autres caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds.

Le Gestionnaire d'investissement effectue une « due diligence » sur les actifs sous-jacents du Fonds, avant l'investissement et de manière régulière par la suite. Cette « due diligence » effectuée sur les actifs sous-jacents du Fonds est fortement liée aux décisions d'investissement « top-down » initiales du Gestionnaire d'investissement. Une fois les thèmes de haut niveau déterminés, les Analystes titres se concentrent sur le processus de sélection de titres afin de s'assurer que les positions actuelles et envisagées possèdent des attributs stratégiques conformes aux thèmes de haut niveau du Gestionnaire d'investissement. Les titres détenus dans le Fonds, ou dont la détention est envisagée, font en permanence l'objet d'une surveillance et d'une analyse actives afin de garantir leur inclusion appropriée au sein du portefeuille. En outre, le Fonds exige que toutes les Entreprises en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le Gestionnaire d'investissement évalue les pratiques de bonne gouvernance des Entreprises en portefeuille qualitativement par le biais du processus de recherche fondamentale, mais aussi quantitativement via l'application des normes ESG minimales et des normes minimales liées à la gouvernance, en utilisant les informations fournies par un Fournisseur de données. Les facteurs liés à la gouvernance incluent, sans s'y limiter : la concentration de l'actionariat, la gouvernance ou les controverses sociales (y compris celles liées aux droits de l'homme ou au droit du travail, aux relations entre la direction et le personnel, à la corruption/fraude, à la discrimination et à la diversité de la main-d'œuvre) et des structures de gestion saines (relations avec les collaborateurs, rémunération du personnel, conformité fiscale...).

Afin de renforcer les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds, le Gestionnaire d'investissement dispose d'équipes dédiées œuvrant à l'identification des risques et opportunités liés à l'ESG et aux initiatives d'engagement avec les Entreprises en portefeuille. Le Gestionnaire d'investissement a recours à une combinaison d'informations qualitatives et quantitatives afin d'établir une liste de priorités parmi les possibles opportunités d'engagement ESG. Ces informations comprennent la prise en compte des PIN concernant les facteurs de durabilité liés aux émissions de GES, à la biodiversité, aux droits de l'homme, aux questions sociales et de personnel, ainsi qu'à la lutte contre la corruption et les actes de corruption. La liste est ensuite affinée à partir de la recherche « bottom-up » conduite sur les entreprises. Dans le cadre du processus d'engagement, le Gestionnaire d'investissement passe en revue un vaste éventail de documents tels que des analyses communiquées par les Fournisseurs de données, les publications des Entreprises en portefeuille en matière financière et de durabilité, la recherche des partenaires du réseau d'investissement responsable et les rapports pertinents des organisations non gouvernementales (« ONG »). Rien ne garantit que le Gestionnaire d'investissement dialoguera directement avec toutes les Entreprises en portefeuille du Fonds au cours d'une année, car les échanges directs dépendent d'une multitude de paramètres. Ces paramètres comprennent, sans s'y limiter, les PIN sur les facteurs de durabilité énumérés ci-dessus ainsi qu'une combinaison d'informations qualitatives et quantitatives utilisées afin d'établir une liste de priorités parmi les possibles opportunités d'engagement ESG.

Le Gestionnaire d'investissement s'appuie sur MSCI et Sustainalytics pour obtenir les données nécessaires au suivi des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds. Bien que le Gestionnaire d'investissement fasse appel à des fournisseurs de données ESG parmi les meilleurs au monde, il existe certaines limites. Ces limites peuvent naturellement affecter les décisions du Gestionnaire d'investissement et la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds sont contrôlées/déclarées. Ces limites comprennent (i) la précision des estimations, (ii) l'actualité des données et (iii) l'absence de normes de déclaration.

Pour de plus amples détails sur le Fonds et la Société, veuillez vous reporter à la version actuellement publiée du prospectus (et ses suppléments) et du dernier rapport annuel de la Société, accessibles à l'adresse <https://www.fisherinvestments.com/en-gb/ucits>.

*IMPORTANT : Les investisseurs doivent noter qu'en tant que produit financier qui promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, le Fonds est susceptible d'enregistrer des performances inférieures ou différentes par rapport à d'autres fonds comparables qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales.*